



## Invalidité en raison de grosses pathologies

-----  
Par Visiteur

Bonjour

voilà,j'ai 4 grosses pathologies, je cite,diabete,amphiseme,infractus,cancer du larynx,j'ai donc été placé en longue maladie dans un premier temps pour les 3 premiere pathologies soit de sept 2005 a avril 2008,et pendant 1 an et demie je me suis retrouver a demi traitement, puis j'ai appris que j'avais le cancer et mis en maladie longue duré pour la dernière pathologie soit avril 2008 a maintenant,et la j'ai été payer a plein traitement, je suis passer a l'expert qui me fait reprendre le travail a partir de octobre quand mon congé seras terminer, car pour lui le cancer n'est pas revenus et donc guerie,mais ils ne sait pas soucier plus loin pour les autres maladie que j'ai,et je suis persuader que je ny arriverais pas d'ailleur mon medecin escrit toujours sur mes arrêts, inapte au travail avec impossibilité d'amelioration, je voudrais savoir si jai droit a l'invalidité et sinon que puis je faire,car la cotorep ma reconnus en incapacité entre 50 et 79 %,j'avais droit en premier lieu a etre mis en disponibilité d'office pour raison de santé avec les 3 premieres pathologie, mais ne l'ai pas fait suite au cancer puisque je recuperer mon salaire complet, que dois-je faire maintenant reprendre le travail? ou je peut déposer une demande d'invalidité merci

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

A l'expiration du CLD, si le médecin agrée ainsi que la commission médicale vous juge apte, vous êtes alors dans l'obligation de reprendre le travail sous peine de vous faire licencier.

Si au contre, la comité médical ne suit pas l'avis du médecin, vous pourrez alors être placé en disponibilité d'office et faire une demande pour l'allocation adulte handicapé auprès de la Maison département des adultes handicapés.

Si le comité médical estime que vous êtes apte et que vous n'êtes bien évidemment pas d'accord avec cette décision, vous aurez alors la possibilité de saisir le tribunal administratif d'un recours pour excès de pouvoir. Je ne peux que vous conseiller l'assistance d'un avocat dans le cadre de cette procédure.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Le probleme est que le medecin agrée ne sait pas occuper de mes 3 premieres pathologie, il ma dit je vous voit pour le cancer qui semble etre guérie, mais il na rien dit ni meme examiner les autres pathologies, je veut bien que le cancer n'est pas revenu pour le moment mais les autres maladies sont elle toujours presente avec aucune amelioration possible,donc si je pouvais etre placé en invalidité sans le cancer je ne comprend pas pourquoi on ne s'occupe que du cancer qui est ma dernière pathologie et non pas des autres aussi car je le repete au bout des 2 an et demie de maladie longue duré je pouvais etre en invalidité, je ne l'ai pas fait simplement parceque j'ai eu ce cancer et donc la longue durée et la on me dit de reprendre comprend pas

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

le probleme est que le medecin agrée ne sait pas occuper de mes 3 premieres pathologie, il ma dit je vous voit pour le cancer qui semble etre guérie, mais il na rien dit ni meme examiner les autres pathologies, je veut bien que le cancer n'est pas revenu pour le moment mais les autres maladies sont elle toujours presente avec aucune amelioration possible,donc si je pouvais etre placé en invalidité sans le cancer je ne comprend pas pourquoi on ne s'occupe que du

cancer qui est ma dernière pathologie et non pas des autres aussi car je le répète au bout des 2 ans et demi de maladie longue durée je pouvais être en invalidité, je ne l'ai pas fait simplement parce que j'ai eu ce cancer et donc la longue durée et là on me dit de reprendre comprend pas

Dans ce cas, vous devez demander à bénéficier d'une contre expertise. En effet, il n'est pas normal que les autres pathologies ne soient pas prises en compte dans l'octroi d'une mise en disponibilité d'office.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bien je vous remercie, une dernière chose cependant, si vous voulez bien voilà dans le cas où je reprends comme l'expert me l'a dit, mais que je retombe malade avant un an de reprise car j'ai toujours les 3 autres pathologies qui sont là comment est-ce que je suis payé je veux dire à plein traitement ou moitié merci encore

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Si vous retombez malade avec le cap des un an de reprise, vous ne pourrez pas bénéficier à nouveau d'un congés longue maladie puisque vos droits à ce congés sont expirés. Vous ne pourrez pas bénéficier non plus d'un congés longue durée puisque ces pathologies ne rentrent pas dans les conditions d'attribution de ce congés.

Vous devriez alors être placé en disponibilité d'office.

Très cordialement.